

REXEL FIGEAC
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC
Tel.: 05 65 50 33 00
Fax.: 05 65 34 10 20

GAEC LA VALETTE
LD LAROMIGUIERE

46100 VIAZAC

ADRESSE DE LIVRAISON

GAEC LA VALETTE
LD LAROMIGUIERE

46100 VIAZAC

N° Client : 5469003

N° T.V.A. Intra-communautaire : FR14425880473

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
Votre commande N° : GAEC LA VALETTE du 24/03/2025 - Votre vendeur : MARTY CHARLES BL N° 000175772 - Date de livraison : 24/03/2025 - GAEC LA VALETTE - LD LAROMIGUIERE								
001	FILR2V3G1,5C100NXTAG R2V CU 3G1,5 C100M NX'TAG DISTINGO <i>Etiquette fabricant avec marquage CE à conserver pendant 10 ans</i>	2,43436	64,85	0,85561	100	U	85,56	2
002	PNUHV965-C0 COLLIER INSTALLATION HV,SERRAGE MANUEL,265X9MM,PA 6,5,NOIR U	0,25832	28,00	0,18599	100	U	18,60	2

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT H.T. Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	104,16	3,60			107,76	20,00	21,55

L'eco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-429 et de l'article L. 641-10-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Votre paiement à expédier à :

REXEL France /SUD EST
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114

69626 VILLEURBANNE CEDEX

Tel. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)

RIB 30004 00588 00010007392 64

N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

N° comptable : 5469003

Date d'échéance : 24/03/2025

Mode de règlement : ESP Espèces

Enlèvement des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans appel préalable. Les éditeurs notent au Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, le montant étant susceptible d'être augmenté si la Société juge que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement le plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicatives à compter du lendemain de la date d'expiration de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°90-126 du 12 mai 1990, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 Paris

SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris - Code NAF 4669A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616